



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignants

Question écrite n° 7530

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le ministre de l'éducation nationale de lui indiquer sa position sur la question de la bivalence des enseignants du secondaire. Actuellement, les professeurs des établissements d'enseignement secondaire général n'enseignent que dans une seule matière, alors que leurs collègues de l'enseignement technique assurent des enseignements dans deux matières : les professeurs d'histoire-géographie y sont également professeurs de lettres. Il souhaite savoir s'il entend étendre la possibilité de bivalence à l'ensemble des enseignants du secondaire.

Texte de la réponse

Le Président de la République et le Premier ministre ont demandé au ministre de l'éducation nationale d'engager une réflexion sur le métier d'enseignant. Dans ce but, une commission présidée par M. Marcel Pochard, conseiller d'État, a été constituée ; elle réunit douze personnalités (universitaires, hauts fonctionnaires, responsables d'entreprises), dont M. Michel Rocard, ancien Premier ministre. La commission a été installée par le Premier ministre le 24 septembre 2007. Ses travaux se structurent autour de quatre axes : les missions des enseignants et les conditions d'exercice du métier ; l'entrée dans le métier ; le parcours de carrière des enseignants ; la reconnaissance de la fonction enseignante et sa valorisation. Ce processus, qui se prolongera jusqu'au printemps 2008, se déroulera en deux temps : tout d'abord, celui de l'élaboration d'un état des lieux argumenté, sous forme d'un Livre vert, prévu d'ici à la fin de l'année 2007 ; puis celui des orientations retenues par le Gouvernement sur le fondement d'un Livre blanc. Elles pourront concerner, le cas échéant, le développement éventuel de la bivalence des enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7530

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6267

Réponse publiée le : 11 décembre 2007, page 7846